La Croix-Rouge est à l'œuvre

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **48 (1940)**

Heft 22

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-973047

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Solothurn-Soleure 30. Mai N° 22 - 1940 30 mai 48. Jahrgang - 48e Année

DAS ROTE KREUZ
LA CROIX-ROUGE

Croce-Rossa **Crusch-Cotschna**

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes und des Schweizerischen Samariterbundes.
Organe officiel de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains.

Organo della Croce-Rossa svizzera e della Federazione svizzera dei Samaritani.
Organ da la Crusch-Cotschna svizzra e da la Lia svizzra dals Samaritauns.

Herausgegeben vom Schweizerischen Roten Kreuz - Edité par la Croix-Rouge suisse - Pubblicato dalla Croce-Rossa svizzera - Edit da la Crusch-Cotschna svizzra

Rotkreuzchefarzt - Médecin en chef de la Croix-Rouge - Medico in capo della Croce-Rossa

La Croix-Rouge est à l'œuvre

Au cours de la guerre mondiale de 1914—1918, la Suisse a organisé le rapatriement de milliers d'évacués, femmes, vieillards, enfants, provenant de régions éprouvées par la guerre, ainsi que des grands blessés ou grands malades, leur donnant au passage les soins et le réconfort exigés par leur état.

Des trains spéciaux, équipés et convoyés par la Croix-Rouge suisse, circulaient sans arrêt en Suisse, dans l'un et l'autre sens. Pendant la même période, la Suisse a hospitalisé dans les diverses régions de son territoire des prisonniers de guerre, invalides ou inaptes au service, des deux partis belligérants.

De 1915 à 1918, 67'726 prisonniers allemands, anglais, belges et français ont trouvé asile et bien souvent santé sur le sol de la Suisse; des centaines de mille personnes ont traversé notre territoire.

Hospitalisations. Dès le début du présent conflit, en septembre 1939, le Comité international de la Croix-Rouge s'est mis en rapports avec le gouvernement fédéral suisse et avec les différents Etats belligérants en vue de reprendre la tradition helvétique de l'hospitalisation et d'accueillir sur le sol suisse tous les prisonniers de guerre dont l'état de santé ou les blessures particulièrement graves exigent des soins tout spéciaux et des ménagements incompatibles avec l'état de captivité. Des commissions médicales prévues par la Convention de Genève du 27 juillet 1928 (art. 69 et 70) sont constituées et vont partir pour désigner les prisonniers de guerre grands blessés et grands malades qui seront, soit rapatriés à travers la Suisse vers leur pays d'origine. soit internés sur le territoire de la Confédération. Le Comité international a été admis à désigner les médecins neutres qui doivent faire partie de ces commissions avec le représentant de la puissance détentrice.

Missions. D'autre part, le Comité international développe ses missions. Les docteurs Marcel Junod et Roland Marti, délégués du Comité international de la Croix-Rouge, sont actuellement en mission en Allemagne, où ils sont en contact avec les autorités allemandes et visitent les camps de prisonniers militaires et internés civils. De là ils se rendront en Pologne et en Norvège occupées.

Toujours fidèle à son principe d'actions parallèles et réciproques, le Comité international de la Croix-Rouge a envoyé récemment d'autres représentants en France aux mêmes fins.

De plus, le délégué du Comité international en Angleterre. M. Rodolphe Haccius, se prépare à une nouvelle mission dans ce pays, mission dans laquelle il sera accompagné d'un délégué-adjoint, en vue de poursuivre les négociations avec les autorités britanniques et de visiter également les camps de prisonniers militaires et internés civils.

Recherches. Les sections de recherches sur les civils de l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève ont commencé leurs enquêtes concernant des personnes de nationalités hollandaise, belge, luxembourgeoise et ont reçu déjà un certain nombre de demandes. Ces nouvelles sections de l'Agence centrale s'ajoutent à celles qui, depuis le début des hostilités et au fur et à mesure de leur extension, travaillent pour les nationalités allemande, britannique, danoise, égyptienne, française, norvégienne et polonaise. On sait l'importance et le développement pris par ces sections spéciales de l'Agence centrale.

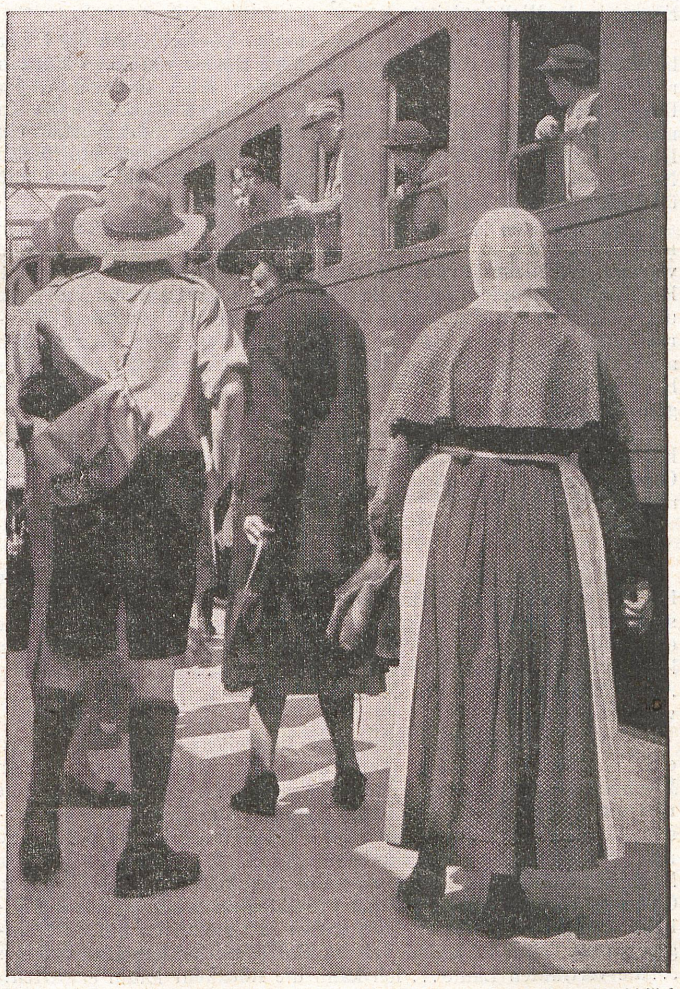

Interniertenzug in Bern. Schwestern und Pfadfinder sind den Frauen behilflich
Zensur-Nr. III 1360 Sd.

En ce qui concerne les prisonniers de guerre, l'Agence centrale de Genève a ajouté à ses sections nationales, depuis longtemps existantes (Allemagne, France, Grande-Bretagne et Dominions, Pologne, Norvège, etc.), des sections belge et hollandaise. L'Agence vient de recevoir télégraphiquement de Berlin les premiers renseignements sur des prisonniers belges et hollandais.